



PLANÈTE VIVANTE @ CAMPUS

EXIGENCES DE PARTENARIAT ET DE CERTIFICATION CAMPUS DU WWF-CANADA

Campus partenaires du WWF-Canada

Les campus partenaires collaborent avec le WWF-Canada dans le cadre d'un protocole d'entente de trois ans pour offrir le programme Planète vivante @ Campus. Les campus partenaires font la promotion des initiatives du programme et organisent des activités de conservation et d'engagement chaque année scolaire, conformément au plan d'action annuel qu'ils élaborent, puis soumettent au WWF-Canada pour approbation. Le WWF fournit aux campus partenaires un accès administratif aux inscriptions en ligne des étudiant.es de leur établissement, les résultats des activités d'engagement et de conservation, des occasions de promouvoir les activités du campus auprès des étudiant.es du programme Planète vivante @ campus, des occasions de soutenir des activités de restauration d'habitats et de la biodiversité menées par des campus (comme la subvention Libérez votre nature), et la possibilité d'aider les étudiant.e.s à obtenir la certification de Leader pour une planète vivante.

Chaque année du partenariat, les campus partenaires du WWF-Canada doivent :

- Créer des occasions pour les étudiant.e.s, le personnel et le corps professoral de se renseigner sur le programme Planète vivante @ campus et d'y participer.
- Organiser au moins une activité de conservation.
- Organiser au moins une activité d'engagement du WWF.
- Contribuer à orienter et à enrichir le programme en collaborant avec d'autres campus partenaires du réseau du WWF-Canada en :
 - Participant à des diners-causeries, à des sondages et à notre réunion annuelle de planification stratégique; présentant des études de cas; rejoignant des comités, le cas échéant; etc.

Les campus partenaires remplissent et soumettent un **plan d'action annuel** décrivant comment ils rempliront les quatre exigences mentionnées ci-dessus. Chaque année scolaire avant la fin de juin, les campus partenaires doivent remplir les exigences, puis présenter au WWF-Canada leurs activités et leurs réalisations dans un **rapport annuel final**.

Au terme du protocole d'entente de trois ans, les campus partenaires peuvent poursuivre leur partenariat avec le WWF-Canada en renouvelant l'entente.

Certification Campus vivant WWF-Canada pour les campus partenaires

Les campus partenaires du WWF-Canada qui accomplissent les objectifs définis dans leur plan d'action annuel dans les délais, soit au plus tard à la fin de l'année scolaire, peuvent recevoir la **certification Campus vivant WWF-Canada**. Cette certification est valable pour la durée de l'année scolaire suivante et son obtention peut être annoncée sur les canaux de marketing et de communication du campus. Elle est aussi partagée sur les canaux du WWF-Canada. La certification reconnaît les réalisations des précieux et dévoués campus partenaires du WWF-Canada, et seuls les campus partenaires y sont admissibles.

Tant que les campus partenaires sont liés par un protocole d'entente avec le WWF-Canada et que les exigences annuelles sont satisfaites, ils peuvent demander à renouveler l'entente au terme de celle-ci.

Étapes pour le partenariat et la certification

Pour commencer :

- Passez en revue les exigences de partenariat et de certification décrites dans le présent document. Voici d'autres documents d'apprentissage recommandés :
 - o [À propos du programme Planète vivante @ campus du WWF-Canada](#)
 - o [À propos de la certification étudiante de Leader pour une planète vivante du WWF-Canada](#)
 - o [Guide des activités de conservation](#)
 - o [Guide des activités d'engagement](#)
 - o [Dates importantes pour le partenariat et la certification campus](#)
- Soumettez votre formulaire de **demande de partenariat**.
- Ensuite? Une personne de notre équipe communiquera avec vous pour vous donner des renseignements sur les prochaines étapes, y compris sur la procédure liée au protocole d'entente et l'élaboration de votre plan d'action annuel où vous indiquerez comment vous mettrez en place le programme Planète vivante @ campus.
- Élaborez et soumettez votre **plan d'action annuel**.
- Signez le protocole d'entente de trois ans du partenariat campus.

Voici à quoi vous aurez accès en devenant un partenaire de WWF-Canada :

- Un compte administrateur donnant accès à la liste des étudiant.e.s de votre établissement qui participent au programme Planète vivante @ campus et qui sont inscrit.e.s à la certification de Leader pour une planète vivante.
- Une plateforme de ressources pratiques réservée aux campus partenaires du WWF-Canada, y compris une trousse d'outils pour les médias sociaux, un dossier de presse, des guides pratiques, des tutoriels vidéo, des modèles de courriels, des études de cas provenant d'autres campus, et bien plus.
- Des communications et des possibilités exclusives aux campus partenaires.

Pour chaque année de votre protocole d'entente de partenariat de trois ans avec le WWF-Canada, votre campus devra :

- Élaborer et soumettre un plan d'action annuel décrivant comment vous remplirez les quatre exigences de partenariat suivantes :
 - o Créer des occasions pour les étudiant.e.s, le personnel et le corps professoral de se renseigner sur le programme Planète vivante @ campus et d'y participer.
 - o Organiser au moins une activité de conservation.
 - o Organiser au moins une activité d'engagement du WWF.
 - o Contribuer à orienter et à enrichir le programme en collaborant avec d'autres campus partenaires du réseau du WWF-Canada en :
 - Participer à des diners-causeries, à des sondages et à notre réunion annuelle de planification stratégique; présentant des études de cas; rejoignant des comités, le cas échéant; etc.
- Mettre en œuvre votre plan d'action annuel.
- Élaborer et soumettre un rapport annuel final soulignant vos réussites avec le WWF-Canada.
 - o C'est à ce moment que vous pourrez demander la certification.

Devenez un Campus vivant WWF-Canada certifié!

Les campus partenaires du WWF-Canada peuvent demander leur certification lors de la soumission de leur rapport annuel final. C'est l'occasion pour eux de démontrer qu'ils ont rempli les quatre exigences de partenariat.

Une fois l'examen du WWF-Canada terminé, les campus recevront la réponse à leur demande et, si elle est acceptée, pourront commencer à préparer des communications pour célébrer cette réussite. Le WWF-Canada annoncera publiquement les campus certifiés au début de la nouvelle année scolaire.

Les campus partenaires qui obtiendront la certification pourront s'attendre à :

- Être reconnu comme un Campus vivant WWF-Canada et être mentionné sur les canaux de communication de WWF-Canada, y compris sur son site Web, dans une annonce et lors de diverses occasions de communication, à mesure qu'elles se présentent.
- Conserver le statut de certification pour l'année scolaire suivante (par exemple, les campus partenaires ayant obtenu la certification à la fin de l'année scolaire 2023-2024 conserveront et célébreront leur certification tout au long de l'année scolaire 2024-2025).
- Recevoir un badge de certification numérique officiel et un dossier de presse qui peut être utilisé pour célébrer les réussites sur les canaux du campus.

Poursuivez votre aventure avec le WWF-Canada

Au terme de l'entente, les campus qui souhaitent poursuivre leur partenariat avec le WWF-Canada et le programme Planète vivante @ campus peuvent renouveler leur protocole d'entente pour une autre période de trois ans et, s'il y a lieu, renouveler leur certification Campus vivant WWF-Canada en répondant aux exigences annuelles.